

INFORMATIONS COVID-19

La propreté et la sécurité de notre établissement ont toujours été primordiales et le sont d'autant plus aujourd'hui. Nous nous engageons à maintenir des normes de propreté draconiennes pour que vous vous sentiez à l'aise lors de votre séjour.

Situés sur une propriété d'un hectare (entourée par la rivière), nos 6 gîtes sont dispersés dans 3 bâtisses différentes et sont limités à 2 personnes maximum. La distance sociale préconisée est donc facile à respecter.

Nous avons mis en place des procédures d'hygiène, afin d'assurer une sécurité maximale pour notre clientèle et notre équipe (composée de 4 personnes) :

- Formation de notre équipe aux procédures d'hygiène.
- Equipement de gants et de masques pour toute l'équipe de Charme au fil de l'eau.
- Nettoyage et désinfection de chaque gîte avec des produits spécifiques (poignées de porte, télécommandes, surfaces planes, meubles, boutons de lumière, rampes, robinets...)
- Comme avant l'épidémie de Covid-19, désinfection des jacuzzis, hammam (pour la suite juste toi et moi) et sauna (l'élégant ou suite charme), après chaque client.
- Mises à disposition de gel Hydro alcoolique dans chaque gîte et à l'accueil de l'établissement.
- Lavage des peignoirs et torchons avec une lessive désinfectante (l'entretien du linge de lit, tapis et serviettes de toilette est confié à notre partenaire Elis qui doit respecter des règles d'hygiène très strictes).
- Mises en place d'une note d'information dans chaque hébergement afin de suggérer à notre clientèle de participer à certains actes pour la mise en sécurité de notre équipe (mettre les serviettes de toilette et peignoirs dans un contenant prévu à cet effet en chambre ; ouverture des fenêtres avant de quitter le gîte ; jeter les chaussons, produits d'accueil usagers et papiers dans la poubelle ; respecter les distances de sécurité).
- Pour éviter les manipulations inutiles, la demande de caution (ou pièce d'identité) à l'arrivée est supprimée. Cependant, le client ne pourra quitter l'établissement sans qu'un état des lieux soit effectué par notre équipe avant le départ.
- Privilégier le paiement par carte bleue avant l'arrivée (par téléphone).
- Sécuriser le paiement par carte bleue à l'accueil (protection appareil, désinfection avant et après utilisation).
- Pour un paiement en espèces (si pas de CB), le client devra, obligatoirement, mettre l'appoint dans une enveloppe que Charme au fil de l'eau mettra à sa disposition (pas de rendu de monnaie).

Politique d'annulation/report du séjour – Covid-19 (assouplissement des conditions d'annulation) :

Pour un séjour annulé (au moins 48 heures avant la date du séjour*) entre le 12 mai 2020 et le 15 septembre 2020 inclus, les clients peuvent **reporter le séjour sans perte de l'acompte**. Le report est valable sur une période de 18 mois. Aucun remboursement ne sera effectué**.

**Le report doit être demandé au moins 48 heures avant la date du séjour, dans le cas contraire, l'article 3 de nos conditions générales de vente habituelles (voir page 3 du présent document) sera appliqué.*

*** Dans le cas d'un nouveau confinement national (et uniquement dans ce cas), vous aurez la possibilité de reporter votre séjour ou de demander le remboursement de l'acompte versé.*

La piscine : suite aux consignes sanitaires la piscine extérieure restera fermée jusqu'à nouvel ordre (suivant directives gouvernemental).

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer sans se serrer
la main, arrêter
les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

Conditions générales de vente

Politique d'annulation/report du séjour – Covid-19 (assouplissement des conditions d'annulation) :

Pour un séjour annulé (au moins 48 heures avant la date du séjour*) entre le 12 mai 2020 et le 15 septembre 2020 inclus, les clients peuvent **reporter le séjour sans perte de l'acompte**. Le report est valable sur une période de 18 mois. Aucun remboursement ne sera effectué**.

**Le report doit être demandé au moins 48 heures avant la date du séjour, dans le cas contraire, l'article 3 de nos conditions générales de vente habituelles sera appliqué.*

*** Dans le cas d'un nouveau confinement national (et uniquement dans ce cas), vous aurez la possibilité de reporter votre séjour ou de demander le remboursement de l'acompte versé.*

Article 1 - Durée du Séjour : le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 – conclusion du contrat : la réservation devient effective dès lors que la confirmation a été adressée au client et que le paiement de l'acompte de 40% du montant total du séjour a eu lieu.

Article 3 – Annulation par le client : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou e-mail, adressé au propriétaire.

- a) Si l'annulation intervient au moins 15 jours ou plus avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire, cependant, un report du séjour est possible suivant disponibilité.
- b) Si l'annulation intervient entre 14 jours et 5 jours avant l'arrivée dans les lieux, l'acompte reste acquis au propriétaire et le séjour n'est plus reportable.
- c) En cas d'annulation dans un délai de 4 jours ou moins avant l'arrivée dans les lieux ou en cas de non-présentation, 100% de la réservation sont facturés et non remboursables.
- d) Si le séjour est écourté, le prix total du séjour réservé reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 – Annulation par le propriétaire : le propriétaire reverse au client l'intégralité des sommes versées.

Article 5 - Arrivée : le client doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur la confirmation de réservation.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 6 - Départ : 11 heures.

Article 7 – Règlement du solde : Le solde du prix du séjour est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 8– Taxe de séjour : la taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor Public.

Article 9 - Animaux domestiques : Les animaux ne sont pas acceptés.

Article 10 - dépôt de garantie ou caution : à l'arrivée du client, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur le contrat, est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux, si des dégradations ont été constatées.

Article 11 - utilisation des lieux : le client devra assurer le caractère paisible du gîte et en faire usage conformément à la destination des lieux. Chaque locataire prendra soin de ne pas perturber la quiétude des lieux. En cas d'abus, le propriétaire se réserve le droit de demander le départ, immédiat, des locataires sans remboursement d'aucune sorte.

Article 12 - capacité : le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 2 personnes. Si le nombre de clients dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture de contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 13 - assurances : le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 14 - les locataires ne doivent pas pénétrer dans les endroits privés ou signalés dangereux. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.

Article 15 - il est STRICTEMENT INTERDIT de FUMER à l'intérieur des gîtes.

Article 16- le locataire est responsable du matériel de bien-être qu'il utilise dans le gîte. Il est impératif de lire et de respecter les consignes d'utilisation.

Article 17 -Vous devez faire et ranger votre vaisselle (même en cas de commande d'un menu traiteur), le réfrigérateur doit être vidé et propre lors de votre départ. Nous demandons à nos locataires de respecter les lieux et le personnel qui met tout en œuvre pour vous louer des locaux propres. Si les lieux sont rendus dans un état inacceptable et irrespectueux, un supplément ménage de 100.00 euros sera facturé et la caution rendue que lorsque ce supplément sera réglé.